



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-346**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 7 juin 2022, le « *Règlement numéro 2022-346 modifiant le Règlement de construction 2002-92 afin d'imposer des normes de sécurité-incendie additionnelle pour certains usages* ».

Ce règlement modifie le *Règlement de construction 2002-92* afin d'imposer des normes de sécurité-incendie additionnelles pour l'usage concernant tout lieu ou site d'entreposage ou de transbordement de matières toxiques, combustibles ou explosives d'une capacité de stockage d'au moins 5000 gallons US.

Le 11 août 2022, la M.R.C. d'Acton a délivré à la Municipalité d'Upton, un certificat à l'effet que le règlement ci-haut mentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 18^e jour du mois d'août de l'an 2022

Directeur général
et greffier-trésorier,

Nabil Boughanmi